



Retraites complémentaires, un nouveau recul

Les discussions patronat-syndicats concernant les retraites complémentaires sont terminées.

L'enjeu n'est pas mince : la retraite complémentaire représente en moyenne 30% de la pension totale d'un non cadre et 55% de celle versée à un cadre.

Les conclusions de l'accord sont claires. Le patronat pour faire des milliards d'économies supplémentaires, a obtenu le recul des ressources des retraités qui vont subir ainsi une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat et pour les futurs retraités le dispositif se traduira par une baisse du niveau de la retraite complémentaire.

Depuis 1993 le niveau de la retraite complémentaire par rapport au dernier salaire a diminué de 25 à 30%. Avec le nouveau dispositif, le rendement d'achat du point de retraite et sa valeur au moment de la toucher vont encore baisser. Ainsi pour un euro versé par un actif celui-ci ne touche que 0,067 centime comme retraité. Il y a dix ans il touchait 0,09 centime pour un euro versé.

Il y a de l'argent. Les caisses complémentaires de retraites sont assises sur un confortable matelas de réserve : en 2009 il était de 60 milliards d'euros. Ces milliards investis en actions et obligations servent à la spéculation capitaliste au détriment de leurs légitimes propriétaires, les retraités d'aujourd'hui et de demain puisque ce sont eux qui payent toute au long de leur vie de salariés pour la retraite complémentaire.

En alignant l'âge légal pour toucher la retraite complémentaire sur la réforme du régime général des retraites imposée par le pouvoir – de 62 à 67 ans, le patronat prévoit une économie de 94 milliards d'euros à l'horizon 2030.

Ajoutons, qu'ils ont bloqué à 900 millions le montant des aides sociales prévues pour les retraités en grande difficulté alors que leur nombre ne cesse d'augmenter.

L'augmentation des retraites prévue pour 2011 devrait être de 1,8%, ce qui compte tenu des hausses des prix en tout genre actuelle et à venir sera loin de couvrir l'inflation.

La CFDT et FO ont signé

Pour être valable cet accord doit comporter la signature d'au moins un syndicat. C'est fait. Comme d'habitude la CFDT à la pointe pour s'associer avec le patronat pour imposer des reculs aux salariés a signé. FO aussi a décidé de signer. **La CGT a annoncé qu'elle ne signe pas.** Les autres n'ont pas encore pris de décision.

Comme l'ensemble de la protection sociale les retraites complémentaires sont malades de la politique au service du capital. C'est à cette politique qu'il faut s'attaquer. Seule l'action peut permettre de le faire reculer.